



**275** P  **NP**  **DM5**

Projet d'aménagement du parc éolien  
Montérégie

6211-24-036

# Projet éolien Montérégie

**Mémoire déposé au Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement**

**9 décembre 2010**

---

# Le Portrait de la Ville

Située en Montérégie à 10 minutes du Pont Mercier, la Ville de Saint-Rémi offre un environnement de vie agréable, à proximité de tous les services, entouré d'une ceinture verte d'où regorgent les meilleurs produits maraîchers.

Au sein de la MRC des Jardins-de-Napierville, la Ville joue le rôle de pôle économique. Elle regroupe sur son territoire une grande variété de commerces et de services à la population, ainsi qu'un bon nombre d'entreprises génératrices d'emplois.

La Ville met constamment des efforts pour animer son milieu, offrir des infrastructures et des services de qualité, tout en maintenant son taux de taxation à un niveau plus que compétitif.

# Son Développement

Depuis quelques années, les chantiers de construction ont considérablement augmenté, la Ville accueille de nouveaux résidents attirés par la qualité de vie et les coûts de construction beaucoup moins élevés que dans les villes voisines.

Actuellement, plusieurs projets résidentiels, commerciaux et industriels sont en cours de réalisation. Parmi les nombreux chantiers, on note un développement résidentiel de plus 1 700 000 pi<sup>2</sup>, un nouveau parc industriel d'environ 4 000 000 pi<sup>2</sup> et de nouveaux usages commerciaux aux intersections de la principale voie d'accès au territoire, soit la Route 221.

La croissance du territoire est facilitée par la présence d'un conseil municipal proactif qui reçoit favorablement les différents projets en phase d'élaboration et qui investit dans le développement des infrastructures.

# La Qualité de Vie

La municipalité a toujours été préoccupée d'assurer son développement économique dans le respect de la qualité de vie de ses citoyens. C'est pourquoi nous nous sommes empressés, avec le concours de la MRC, de mettre en place une réglementation claire et exigeante pour encadrer le développement de parcs éoliens dans notre municipalité.

Nous sommes d'ailleurs parmi les premiers à avoir mis en place une telle réglementation qui est parmi les plus sévères au Québec :

- ❑ distance des éoliennes de 2 km du périmètre d'urbanisation,
- ❑ distance de 2 km des immeubles protégés,
- ❑ distance de 750 m des résidences,
- ❑ distance de 300 m des rues, routes et autres chemins.

---

# La Communication

Quand Kruger Énergie nous a approché pour faire part de ses intentions de développer un projet éolien dans notre région, nous les avons informés que la municipalité ne se prononcerait pas pour ou contre le projet. La réglementation était en place et c'était de la responsabilité de Kruger de s'y conformer.

Nous avons cependant tenu à ce que les citoyens soient informés du projet et, de concert avec le promoteur, nous avons organisé une soirée d'information après que le projet ait été retenu par Hydro-Québec dans son appel d'offres.

Par la suite, le promoteur a organisé deux autres rencontres auxquelles certains représentants municipaux ont assisté sans y jouer de rôle actif. Nous nous sommes cependant assurés que la tenue de ces rencontres était portée à la connaissance des citoyens, notamment en publiant les horaires sur notre site Web.

---

# L'Accord de la Ville

Plus récemment, dans le cadre des approbations requises de la CPTAQ, la municipalité a signifié son accord avec la réalisation du projet sur son territoire compte tenu que toutes les exigences réglementaires étaient satisfaites et qu'il en résulterait un avantage à terme pour la municipalité.

Nous avons également accepté de mettre à la disposition de Kruger un terrain de notre parc industriel pour y construire le poste de transformation du parc éolien. Ce terrain sera vendu à Kruger à un prix reflétant la valeur au marché de ce type de terrain.

# Les Incidences économique

L'investissement prévu de 300 millions \$ devrait occasionner des retombées substantielles pour notre municipalité. Des emplois seront créés en phase de construction mais aussi à long terme en phase d'exploitation. Comme le poste de transformation est situé dans notre localité et qu'il abritera des bureaux et un atelier d'entretien d'éoliennes, nous comptons bien attirer une partie de ces emplois à Saint-Rémi.

Avec neuf (9) éoliennes prévues, la contribution volontaire de Kruger s'élèvera à 51 750 \$ par an, montant qui sera utilisé par la municipalité pour supporter des projets à l'avantage de nos citoyens. Au-delà de cette contribution volontaire, nous comptons sur ce projet pour apporter une vitalité économique additionnelle à notre municipalité notamment par l'attraction touristique que pourra représenter l'existence d'un parc éolien à proximité d'un centre de population important comme celui de la grande région de Montréal.

Ainsi, après l'agro-tourisme qui poursuit son développement dans la région, après la Fiesta des cultures qui a connu un succès grandissant ces dernières années, la production d'énergie verte pourra devenir un autre pôle d'attraction pour la municipalité.

# L'Appui de la Ville

C'est pourquoi, après les étapes franchies depuis le lancement du projet et compte tenu de la réceptivité de la population face à cette nouvelle activité, nous croyons qu'il sera avantageux pour notre communauté que ce projet se réalise.

En conséquence, nous croyons qu'il devrait recevoir le support du BAPE.



Michel Lavoie,  
Maire de la Ville de Saint-Rémi